

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE32007 – “ Bois de la Houssière ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32007 – “ Bois de la Houssière ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE32007 - “ Bois de la Houssière ” :

COMMUNE : BRAINE-LE-COMTE Div 2 Section B : parcelles 577C, 577D, 588, 595A, 596A, 614F, 614G, 631P2, 636S, 636X, 649H7, 649T6, 649V6, 649W4, 649Y4, 649Y5, 649Z5, 653B2, Section C : parcelles 543G, 616F, 656L, 656M, 657D, 657E, Div 3 Section A : parcelles 258A8, 467P, 467S, Section B : parcelles 320A, 320B, 320C, 321A, 332, 432D2, 436P, 438B, 446/02A, 446/02B, 452B, 491C, 494, 502D, 517A, 522A, 522A3, 522E2, 522E3, 522F3, 522G3, 522K3, 522P3, 522S3, 522T3, 524G2, 524L2, 524M2, 526F2, 526P2, Section C : parcelles 170F, 170L, 171, 173A, 282C, 283C, 284B, 285B, Div 4 Section A : parcelles 159G, 15A, 176B, 18, 180C, 19, 197B, 197C, 203D, 204A, 212D, 384A, 401C, 474R, 483B, 484D, Div 5 Section A : parcelles 1A, 23, 40B

COMMUNE : ITTRE Div 1 Section D : parcelles 418/02, 418C, Div 3 Section B : parcelles 188K2, 189D, 205B, 360B, 716D, 726, 731F2, 731V, 736, 737, 746, 754Y, 762A, 762B, 768A12, 768A7, 768A9, 768B10, 768C9, 768K9, 768M7, 768M9, 768N11, 768P11, 768P9, 768R11, 768S9, 768V9, 768W8, 768X9, 768Y6, 768Y8, 768Z11, 782B, 783, 788

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE32007 - “ Bois de la Houssière ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN